## TABLEAU DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

(Approbation par délibération du Conseil Municipal du 19 janvier 2011 et mis à jour le 11 juillet 2012)

OBJET	DESIGNATION	REFERENCES LEGISLATIVES	SERVICE CONCERNE	REFERENCE AU PLAN
Servitudes liées à la pose des canalisations publiques	Canalisations d'eau potable et d'assainissement	Loi du N°62-904 du 04.08.1962 Décret n°64-158 du 15.02.1964	Direction Départementale de l'Equipement 8, rue du Commerce 56019 VANNES CEDEX	A 5
Protection des monuments historiques	- Eglise inscrit Inventaire MH 25.06.1925 - Croix derrière église inscrit Inventaire M.H. 6.06.1939 - Fontaine Notre-Dame près du cimetière. inscrit Inventaire M.H. 09.09.1933	Loi du 31.12.1913. Décret du 18.03.1924, Décrets des 10.09.1970, 19.10.1971 et 15.11.1984,	Service Départemental de l'Architecture 31, rue Thiers 56000 VANNES	AC 1
Protection des Monuments naturels et sites	Fontaine Notre-Dame avec escalier. Site classé 08.08.1931  Ormeaux sur place de l'Eglise. Site classé: 05.05.1933	Loi du 02.05.1930 modifiée par la loi du 28.12.1967. Décret n°69607 du 13.06.1969, n° 70-288 du 31.10.1970, n° 81-534 du 12.05.1981, n° 88-1124 du 15.12.1988.	Service Départemental de l'Architecture 31, rue Thiers 56000 VANNES	AC 2
Servitudes relatives aux amers et aux phares	Feu de Kernével	Loi du 18.07.1895 modifiée par la loi du 27.05.1933 Loi 57.262 du 2.03.1957 Décret n° 91-400 du 25.04.1991	Direction Départementale de l'Equipement – SMN – Service Phares et Balises Bd A. Pierre – 56322 LORIENT	EL 8
Servitudes de passage des piétons le long du littoral	Littoral de la commune	Loi 76-1285 du 31.12.1976 Complétée par la loi 86/2 du 3.01.1986 -Décret n°77-753 du 7.07.1977 -Arrêté préfectoral du 2.06.1982 -Code de l'Urbanisme : L 160-6 à 160-8 R 160-8 à 160-33	Direction Départementale de l'Equipement et l'agriculture( DDEA/SUL/AFL 113, rue du commerce 56019 VANNES CEDEX	EL 9
Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	Réseau de distribution de gaz	Loi du 15/06/1906 modifiée Loi du 8/04/1946 Ordonnance du 23/10/1958 Décrets du 6/10/1967 , 11/06/1970 modifié et du 15/10/1985 modifié.	Pour le réseau de transport : GRT gaz Région Centre Atlantique. Service DR/DICT BP12417 NANTES 44024 Pour le réseau de distribution : ERDF / GRDF Base technique du Vincin BP 401 VANNES 56010	13
Servitudes relatives à la distribution d'énergie électrique	Réseau de distribution électrique (HTA et BT)	Loi du 15.06.1906 modifiée Loi du 8.04.1946 (art.35) Ordonnance du 23.10.1958 Décret du 6.10.1967 Décret du 11.06.1970 modifié	EDF Services ZI de Kerpont Rue du Manéguen BP 5 56850 CAUDAN	14

OBJET	DESIGNATION	REFERENCES LEGISLATIVES	SERVICE CONCERNE	REFERENCE AU PLAN
Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques. Zone de protection contre les perturbations électromagnétiques	Station de Lorient- Lanveur	Décret du 24.11.1992	France Télécom Unité de pilotage réseau ouest- département territorial Bretagne- 11 avenue Miossec- 29334 QUIMPER Cedex	PT 1
Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques. Zone de protection contre les obstacles.	Faisceaux hertziens: -Groix(Beg-Melen)/ Lanester (Beg-Ar-Men)  -Station radar CENTAURE de l'Aérodrome de Lann- Bihoué.	Décret du 15.09.1980  Décret du 7.12.1990	Circonscription militaire région terre Nord- Ouest Quartier Marguerite Rue de Garigliano BP 20 35998 RENNES ARMEES	PT 2
	<u>Liaison hertzienne</u> Groix/Lanveur/Lorient  Station de Ploemeur R= 1000 m	Décret du 11.01.1982  Décret du 24/07/1975.	France Télécom Unité de pilotage réseau ouest- département territorial Bretagne- 11 avenue Miossec- 29334 QUIMPER Cedex	
Servitudes aéronautiques de dégagement et de balisage	Aérodrome de Lorient- Lann Bihoué	Articles L 281-1 et R 241-1 à R 243-3 Code de l'Aviation Civile Arrêté Interministériel du 5.06.1969	District Aéronautique de Bretagne. Aéroport de Rennes/St Jacques BP 59149 35091 RENNES CEDEX 9	T 5
Servitudes à l'extérieur des zones de dégagement	Ensemble du territoire communal / ouvrages de grande hauteur.	Code de l'aviation Civile : Articles R 241-1et D 244-1 à D 244-4	Direction Générale de l'aviation civile	Т7

APPROBATION par délibération du Conseil Municipal le 11 Juillet 2012

Le Maire, Victor Tonnerre